



**DECISION DU MAIRE N° 52/2024
DU 13 DECEMBRE 2024**

**CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DES
UTILISATEURS PROFESSIONNEL – DISTRIBUTION DE DOCUMENTS**

Le Maire de Vert le Grand ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2020 portant délégation générale à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT le contrat pour la distribution de documents de la commune de Vert le Grand par la société SESAME ;

CONSIDERANT que le contrat est conclu du 01-01-2025 au 31-12-2025 ;

DECIDE

ARTICLE 1er : de signer le contrat avec la société SESAME pour la distribution des documents de la commune de Vert le Grand pour une durée allant du 01/01/2025 au 31/12/2025.

ARTICLE 2 : La décision sera notifiée à l'intéressé.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois, à compter de sa publicité.

A Vert le Grand, le 13 décembre 2024

Le Maire,

Thierry MARAIS